



Formation réagir face aux restructurations

Le cadre juridique pour peser et intervenir à toutes les étapes

Objectifs de la formation

- Mettre à profit toutes les possibilités d'intervention
- Se poser les bonnes questions pour élaborer sa stratégie d'intervention
- Être capable d'informer les salariés de leurs droits et perspectives
- Manier avec justesse et efficacité la menace judiciaire collective et individuelle

Les + Tissot formation

- Réponses juridiques accessibles à des non juristes
- Focus sur les points sensibles : argumentaire économique de la Direction, ordre des licenciements?
- Interaction permanente : questions, expériences vécues?



Offert à chaque participant :

15 jours d'accès Internet à la solution «Guide Pratique des Représentants du Personnel».

A qui s'adresse cette formation ?

- Membres CE, DUP, DS

Les intervenants

Georges MEYER

Avocat au Barreau de Lyon, cabinet DELGADO & MEYER, intervenant exclusivement dans la défense des salariés et des IRP.

Aurianne COTHENET

Juriste en droit social, auteur aux Editions TISSOT

Dates et lieux

Warning: Invalid argument supplied for foreach() in /home/tissotformation/public_html/wp-content/themes/tissot/page-fiche-formation-p1.php on line 83

Durée

1 jour

Tarif

590 € HT
soit 705.64 € TTC

[Programme détaillé sur la page suivante >](#)



Programme de la formation

1. Appréhender le cadre juridique

- Les types de restructuration et le cadre juridique
- Les principes d'intervention du comité : intérêt, chronologie, déroulement
- Les restructurations et licenciement pour motif économique
- Les autres acteurs de la restructuration : organisations syndicales et CHSCT
- Les conclusions : propositions de principes d'action pour les représentants

2. Fixer la stratégie pour la consultation sur la réorganisation

- Les sujets de la consultation : réorganisation, emploi, conséquences sociales
- Les moyens d'intervention du CE : expertise, alerte, etc.
- Les bonnes questions à poser et les règles applicables à déterminer

3. Dérouler étape par étape la consultation : comment réagir

- Les étapes de la consultation sur un projet soumis au régime du licenciement pour motif économique
- Articulation du comité central d'entreprise et des comités d'établissement
- Articulation des deux procédures de consultation sur la réorganisation et sur les licenciements
- Procédure de « petit » licenciement collectif
- Procédure de « grand » licenciement collectif

4. Maîtriser les points nécessitant une vigilance particulière

- Identifier les règles et menaces judiciaires à chaque étape du processus
- Confronter l'argumentaire économique aux motifs licites de licenciement
- Confronter le contenu de la réorganisation aux motifs licites de licenciement
- Veiller à la bonne application de l'ordre des licenciements
- Rechercher les alternatives et l'accompagnement du licenciement : droits individuels et PSE



Qui sommes-nous ?



**TISSOT
FORMATION**

Depuis plus de 40 ans, les Editions TISSOT vous proposent des publications pratiques pour faciliter l'application du droit du travail en entreprise.

TISSOT poursuit aujourd'hui sa mission et vous transmet, à travers une sélection de formations en droit social, management, RH, paie, santé/sécurité, comptabilité et fiscalité, développement personnel, les repères et les bons réflexes à avoir en entreprise. Pour chaque situation, vous disposez de la solution concrète et opérationnelle.



Nous contacter

Tissot Formation
249, rue de Crimée
75019 Paris

Tél. : 01 53 35 20 25
Fax : 01 53 35 16 77

E-mail : contact@tissot-formation.fr
Web : www.tissot-formation.fr



**TISSOT
FORMATION**

Bulletin d'inscription

À photocopier, compléter et renvoyer :

- Par fax au **01 53 35 16 77**
- Par mail à **contact@tissot-formation.fr**
- Par courrier à **Tissot Formation - 249 rue de Crimée - 75019 PARIS**

Vous pouvez également réserver :

- Par téléphone au **01 53 35 20 25**
- Sur **www.tissot-formation.fr**

TITRE DU STAGE		DATE ET LIEU	
		Remise	Prix
Montant Participant 1		-	
Montant Participant 2		- 10 %	
Montant Participant 3		- 10 %	
		TOTAL HT	
		TOTAL TTC (TVA : 19,6 %)	

Groupez vos inscriptions pour bénéficier de tarifs préférentiels (- 10 % sur vos 2^e et 3^e inscriptions ; - 15 % sur la 4^e et suivantes). Les réductions s'appliquent sur les formations les moins chères et ne sont pas cumulables avec d'autres offres.

Merci de renvoyer un bulletin par session de formation.

Participant 1 :

NOM : PRÉNOM :

FONCTION : SERVICE :

EMAIL :

TEL : FAX :

ETABLISSEMENT :

Participant 2 :

NOM : PRÉNOM :

FONCTION : SERVICE :

EMAIL :

TEL : FAX :

ETABLISSEMENT :

Responsable du suivi de l'inscription :

NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

TEL : FAX :

ETABLISSEMENT :

NAF : EFFECTIF :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

N° de déclaration d'activité : 82 74 02373 74

Participant 3 :

NOM : PRÉNOM :

FONCTION : SERVICE :

EMAIL :

TEL : FAX :

ETABLISSEMENT :

Adresse de facturation (si différente) / organisme collecteur :

NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

TEL : FAX :

ETABLISSEMENT :

NAF : EFFECTIF :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Cachet, date et signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

L'inscription aux formations suppose le renvoi à Tissot Formation, par courrier, télécopie ou sur le site www.tissot-formation.fr, d'un bulletin d'inscription dûment complété soit par le stagiaire, soit par le responsable de l'inscription. Les inscriptions par téléphone ne sont définitivement prises en compte qu'à réception d'une confirmation écrite. Suite à la réception du bulletin d'inscription, le stagiaire reçoit sa convention de formation récapitulant l'ensemble des caractéristiques de la formation. Les réductions pour inscriptions multiples s'appliquent sur les formations les moins chères et ne sont pas cumulables avec d'autres offres.

Les frais d'inscription comprennent l'accès à la formation, les pauses, le déjeuner et les documents dédiés. Ils ne comprennent pas l'hébergement et le transport. Tissot Formation se réserve le droit de modifier le programme si les circonstances l'y obligent, sans que les participants ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Dates, programmes et intervenants non contractuels.

Le règlement peut se faire par chèque ou par virement

à l'ordre de : Éditions Tissot.
Domiciliation : Laydernier Entreprises
Banque : Laydernier - Code banque : 10 228
Code guichet : 02 648
N° de compte : 14746000200 - Clé RIB : 20
BIC : LAYDFR2W
IBAN : FR76 1022 8026 4814 7460 0020 020

Adresse d'envoi du règlement :
Éditions Tissot - Tissot Formation
BP 109 - 74941 Annecy-le-Vieux Cedex

Remplacement / Report

Les participants peuvent, sans frais, se faire remplacer ou reporter leur inscription à une date ultérieure.

En cas d'annulation reçue moins de 15 jours avant la date de la formation, les frais d'inscription restent dus en totalité. En cas d'annulation reçue plus de 15 jours avant la date de la formation,

des frais de dossier à hauteur de 190 € HT seront dus. Les annulations doivent nous être communiquées par écrit, le cachet de la poste faisant foi.

Confidentialité

Le stagiaire s'interdit de reproduire ou de représenter au bénéfice de toute personne n'ayant pas pris part à la formation, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des supports de formation qui lui ont été remis, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation expresse des Éditions Tissot ou de ses ayants droit.

Informatique et libertés

En application de la loi "Informatique et Libertés" du 6/01/1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et d'annulation par courrier adressé à Tissot Formation - BP 109 - 74941 Annecy-le-Vieux Cedex. Vos données personnelles peuvent être transmises à nos partenaires commerciaux. Vous pouvez vous y opposer en écrivant à cette même adresse.